

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 11 mai à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 5 mai 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY (arrivée délibération n°1) – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Christel AVIGNON-BELKHIR - M. Philippe COLORICCHIO à M. Dominique ESCURE

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA :**
 - Non usage du droit de préemption pour 1 DIA : AE 954 – 964 – 967 – 970 LES PETITES EPINES BENITES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Votants : 18

Pour : 18

TARIFS CANTINE

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Par courrier en date du 15/04/22 GUILLAUD Traiteur nous a informés que compte tenu des hausses importantes dans tous les domaines : carburant, électricité, gaz..., d'une augmentation de ses tarifs pour la rentrée de septembre 2022 en appliquant la théorie de l'imprévision prévue dans le Code des Marchés Publics.

A compter du jeudi 1^{er} septembre 2022 le prix des repas subira une augmentation de 1.65 %.

De plus, il convient de prendre en compte l'augmentation que nous subissons nous-mêmes au niveau de l'énergie.

Le coût de la restauration scolaire s'est élevé en 2021 pour la Collectivité à 43 900 € (Charges générales et de personnel – facturation des repas).

Les tarifs actuels sont :

Repas maternelle et élémentaire : 4.40 €

Repas adulte : 6.00 €

Repas majoré pour défaut d'inscription : 7.00 €

Arrivée de Mme Amandine JAMY

Nouveaux tarifs proposés avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} août 2022 :

Repas élémentaire : 4.50 €

Repas adulte : 6.10 €

Pas d'augmentation pour le repas maternelle qui restera facturé à 4.40 €, ainsi que pour le repas majoré pour défaut d'inscription qui restera facturé à 7.00 €

Votants : 19

Pour : 19

TARIFS GARDERIE

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Compte tenu des hausses de l'électricité et du gaz il est proposé d'augmenter les tarifs de la garderie.

Les tarifs actuels sont :

Garderie du matin : 1.20 € Tarif majoré pour défaut d'inscription : 2.30 €

Garderie du soir : 2.30 € Tarif majoré pour défaut d'inscription : 3.30 €.

Nouveaux tarifs proposés avec date d'entrée en vigueur au 1^{er} août 2022 :

Garderie du matin : 1.30 € Tarif majoré pour défaut d'inscription : 2.40 €

Garderie du soir : 2.40 € Tarif majoré pour défaut d'inscription : 3.40 €

Votants : 19

Pour : 19

ACQUISITION PARCELLE AD 40

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle AD 40 d'une superficie de 93 m² au prix de 1 000 € appartenant aux conjoints FINOT, parcelle qui n'était pas incluse dans la DIA pour laquelle il a été fait usage du droit de préemption.

L'acquisition de cette parcelle permettrait qu'il n'y ait pas de construction sur cette dernière et ainsi maintenir l'accès à l'école du Sacré Cœur tel qu'il est actuellement.

Votants : 19

Pour : 19

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – OPERATIONS D'ORDRE

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

La DGFIP a relevé une anomalie lors de l'intégration du budget dans son application : Les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées au stade de la prévision. En effet, en recettes de fonctionnement au chapitre 042 (compte 722) il est prévu 10 000 €. Or, la règle étant l'équilibre au niveau des opérations d'ordre, il doit être prévu ce même montant en dépenses d'investissement, au chapitre 040. Le budget étant exécutoire il a été pris en charge mais il convient de régulariser ce déséquilibre par une décision modificative. Ces opérations d'ordre concernent les travaux en régie du parc et du club house.

Il est proposé la décision modificative suivante pour l'opération 245 PARC ET PARKING :

2313-23-245 Immos en cours de construction	- 10 000 €
2312-040- 245 Aménagement de terrains	+ 5 000 €
2313-040-245 Immos en cours de construction	+ 5 000 €.

Votants : 19 Pour : 19

CONVENTIONS DE PASSAGE ARDECHE DROME NUMERIQUE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du déploiement du réseau public de fibre optique ADN il conviendrait de m'autoriser à signer deux conventions de passage :

- Une pour l'immeuble sis 130 Route de Moras, l'autre pour des parcelles sises 45 Place des Gauds, 15 et 100 Impasse des Coquelicots, 130 Route des Fleurs.

Votants : 19 Pour : 19

BUREAU AFIR

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Par courrier en date du 25/04/22 la DDT nous a informés que le bureau de l'Association Foncière Intercommunale Remembrement de la Valloire est arrivé à échéance le 11/11/2021.

Le bureau de cette Association, composé de 18 membres, est désigné pour 6 ans par le Préfet et comprend :

- 9 membres désignés par les Conseils Municipaux (4 pour St-Sorlin – 2 pour Moras- 2 pour Manthes – 1 pour Lapeyrouse).
- 9 membres désignés par la Chambre d'Agriculture selon le même quota.

Il appartient de fournir, par délibération, la liste des personnes susceptibles de faire partie du bureau en mentionnant les noms et prénoms – date et lieu de naissance – adresse complète.

Après concertation avec l'AFIR, il est proposé :

Désignation par le conseil municipal : MM. BOUVIER Marcel – PANGON Bernard – SERVE Michel – VALLON Bernard.

Proposition pour la Chambre d'Agriculture : MM. BRUNET Damien – CROS Laurent – DUPUY Jean-François – SERVE Gilbert.

Votants : 19

Pour : 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

INAUGURATION FONTAINE PLACE DE L'EGLISE

L'inauguration se déroulera le vendredi 1^{er} juillet à 18 h, la population sera invitée par le biais du bulletin municipal.

PARKING DE L'ECOLE

Le parking est ouvert depuis la rentrée des classes des vacances de Pâques. Globalement cela se passe bien. 2 ou 3 améliorations à faire, notamment sur le cheminement piéton et la signalétique. Le parking est donné pour 80 places. Discussion en cours avec la direction de l'école pour faire sortir également par l'arrière les élèves de maternelle.

JEUX DES ENFANTS

Etat à vérifier : manque une marche de départ et une corde pour descendre. Lorsque les jeux auront été déplacés au parc un contrôle de conformité sera réalisé.

COLLEGE

Suite aux courriers concernant les désordres générés par les élèves qui sont en dehors de la cour du collège dès qu'ils n'ont pas cours, une réunion de concertation aura lieu la semaine prochaine avec tous les acteurs.

MIROIR QUARTIER MARGUERITS

Confirmation du fait qu'un miroir ne peut être installé qu'en agglomération.

MARCHÉS DE LA VALLOIRE

Les flyers vont être distribués dans les différents quartiers par les membres de la Commission artisanat-commerce.